

Image not found or type unknown



Demande d'info clôture de terrain

Par **GASGY**, le **13/11/2010** à **04:13**

Bonjour,rrrrNous avons une maison sur un terrain familial. Depuis toujours, il existe un chemin plus une servitude pour accéder à notre maison, mais ce chemin ne paraît pas sur les plans cadastraux. rrrrMaintenant, un héritier du terrain voisin a décidé de clôturer cette servitude, laquelle a plus de 45 ans. En a-t-il le droit car, dans ce cas, nous n'aurons plus cet accès à notre maison. Il refuse de laisser une distance de 1.50 m et veut clôturer à la limite de sa propriété.rrrrMerci de m'aiguiller.